

COMMUNIQUÉ

Paris, le 20 avril 2022
20 h 30 CET

APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 2022 DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée générale du 20 avril 2022 a approuvé, sans modification, les politiques de rémunération des gérants et des membres du conseil de surveillance telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », § 3.8.1.) comme suit :

Résolutions	Résultat du vote
<i>11^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des gérants	Approuvée à 92,34 %
<i>12^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance	Approuvée à 99,97 %

Depuis 1837, Hermès reste fidèle à son modèle artisanal et à ses valeurs humanistes. La liberté de création, l'esprit d'innovation, la recherche permanente des plus belles matières, la transmission des savoir-faire d'excellence et l'esthétique de la fonction forgent la singularité d'Hermès, maison d'objets créés pour durer. Maison familiale indépendante qui exerce seize métiers, Hermès s'attache à conserver l'essentiel de sa production en France au sein de ses 52 manufactures et sites de production tout en développant son réseau de plus de 300 magasins dans 45 pays. Le groupe emploie près de 17 600 personnes dans le monde, dont près de 11 000 en France, parmi lesquelles près de 6 000 artisans*. Hermès est dirigé depuis 2013 par Axel Dumas, membre de la 6^e génération. Fondée en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès soutient des projets dans les domaines de la création artistique, de la formation et de la transmission des savoir-faire, de la biodiversité et de la préservation des environnements.

* Au 31 décembre 2021